

# Bachelier en enseignement section 1

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Gosselies</b> Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

U1301 Se préparer à la profession			
Code	PEUN1B31PRPRO	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Christine DEBLED</b> (christine.debled@helha.be) HELHa Gosselies <b>Isabelle LADURON</b> (isabelle.laduron@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Laetitia CAMBIER</b> (cambierl@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette AA vise à :

- relever les représentations du métier chez l'étudiant et les confronter avec quelques éléments de la réalité, des résultats de recherche et des prescrits;
- découvrir les facteurs essentiels, les facilitateurs d'apprentissage des élèves et stratégies d'enseignement efficaces.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 1 **Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel**

- 1.1 Démontrer une connaissance, une compréhension et une conscience du rôle spécifique de l'enseignant en tant qu'acteur pédagogique, social, culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, de la nécessité d'intégrer la diversité et de développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale
- 1.2 Démontrer une compréhension des enjeux éthiques et une adhésion au respect des cadres déontologiques, règlementaires (administratifs) de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

#### Compétence 4 **Les compétences du praticien réflexif**

- 4.1 Au travers d'un portfolio réflexif de développement de l'identité professionnelle, mener une analyse critique de ses pratiques et de leur impact sur les élèves, individuellement et avec ses pairs, en s'appuyant sur la recherche et les sciences humaines

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE est à même :

- de confronter ses représentations du métier aux prescrits légaux et attentes de la société ;
- d'identifier les éléments clés d'un dispositif pédagogique en termes de planification des activités (documents de

préparation), de gestion de la classe (dimension organisationnelle et relationnelle) et des apprentissages (dimension pédagogique).

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissages.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEUN1B31PRPROA Se préparer à la profession 45 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEUN1B31PRPROA Se préparer à la profession 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

#### **Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

# Bachelier en enseignement section 1

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE  
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : [edu-braine@helha.be](mailto:edu-braine@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Se préparer à la profession			
Code	6_PEUN1B31PRPROA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Christine DEBLED ( <a href="mailto:christine.debled@helha.be">christine.debled@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Ce module vise à :

- relever les représentations du métier chez l'étudiant et les confronter avec quelques éléments de la réalité, des résultats de recherche et des prescrits (être enseignant, enseigner/apprendre c'est ?

Comment aider à apprendre par l'enseignement que je propose ?

- découvrir les facteurs essentiels, les facilitateurs d'apprentissage des élèves et stratégies d'enseignement efficaces

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Confronter ses représentations du métier aux prescrits légaux et attentes de la société.

Identifier les éléments clés d'un dispositif pédagogique en termes de planification des activités (documents de préparation), de gestion de la classe (dimension organisationnelle et relationnelle) et des apprentissages (dimension pédagogique).

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Les motivations de l'étudiant à rentrer dans la formation, sa représentation du métier à l'entrée en formation : quel enseignant souhaite-t-il devenir ?

Le métier d'enseignant dans les prescrits : Confronter leurs représentations aux missions du décret code (Art 1-4-1 et 2); interroger les valeurs sous-jacentes et la déontologie de l'enseignant.

Le métier d'enseignant dans sa classe

La planification :

- étapes incontournables de la démarche d'enseignement/apprentissage,
- attendus, tâches et consignes,
- organisation temporelle, matérielle et des regroupements (équilibre et variété des activités mentales, des dispositifs, équilibre de l'horaire, matériel soutien d'apprentissage ou distracteur, ...)

La régulation des interactions en classe visant l'efficacité pédagogique :

- respect des besoins, bienveillance et exigence, cadre pour un climat de classe qui favorise l'apprentissage,
- qualité, moment et nature des feed-back,
- mises en situations mobilisatrices, recherche de sens, construction d'un vécu commun (identité de groupe, souvenirs collectifs)
- notion de plaisir dans l'apprentissage, donner du sens aux apprentissages...

### **Démarches d'apprentissage**

Nature des activités diverses dans le but de :

- Faire émerger, déconstruire et reconstruire les représentations du métier ;
- Observer/vivre/analyser des dispositifs pédagogiques

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Aide individualisée.

### **Sources et références**

syllabus

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

syllabus

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Épreuve permettant à l'étudiant de démontrer l'évolution de ses représentations du métier et la compréhension des éléments clés d'un dispositif pédagogique.

Liens avec les UE 111/112

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

### **Dispositions complémentaires**

Un travail écrit réalisé par groupe en mien avec l'image de l'enseignant permettra d'obtenir un bonus de 10% à l'examen.

Examen écrit visera la compréhension des concepts de base en pédagogie.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).